

Département de
Loire-Atlantique
Arrondissement de
Saint-Nazaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de PORNICHET

L'an deux mille seize,
Le 14 décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, HUCHET, CAZIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

8 décembre 2016

A l'exception de :
Madame CHERON a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame CHUPIN a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Date du
Conseil Municipal

14 DECEMBRE 2016

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CAZIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 30

Votants ----- 33

17/ TARIFS 2017 – PORT DE PLAISANCE – APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

Conformément à la convention de concession conclue entre la Commune de Pornichet et la SA du Port de Plaisance Pornichet - La Baule pour l'exploitation du port de plaisance, il convient que le Conseil Municipal délibère sur les tarifs annuels après vote des tarifs par le Conseil Portuaire.

Le Conseil Portuaire réuni le 18 novembre 2016 a adopté les tarifs proposés par le concessionnaire. Les tarifs 2017 ont été augmentés de 2 à 5% pour les mois de juin à août, selon les catégories. Les autres tarifs, y compris pour les postes amodiés, sont inchangés par rapport à 2016.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

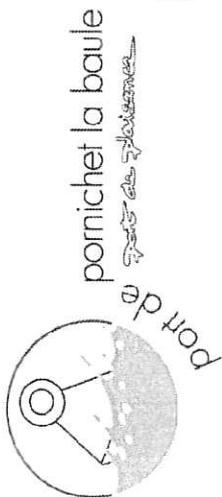
Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs 2017 votés par le Conseil Portuaire comme suit :

S.A. PORT DE PLAISANCE DE
 PORNICHET-LA BAULE
 TEL : 02.40.61.03.20 / FAX : 02.40.61.87.18



PROJET TARIFS SECTEUR PUBLIC 2017

CAT.	LONG. H.T.	LARG	Juin à Août *			Septembre-Octobre-Avril-Mai			Novembre à Mars		
			JOUR	SEMAINE	MOIS	JOUR	SEMAINE	MOIS	JOUR	SEMAINE	MOIS
1	Jusq. 5,99	2,30	14,60	91,00	308,00	10,10	60,00	207,00	7,10	44,70	151,50
2	6,00-6,99	2,60	17,70	112,00	373,50	11,60	74,00	250,50	8,60	54,80	183,50
3	7,00-7,99	2,80	19,70	124,00	413,50	13,10	83,50	280,00	9,60	60,30	202,00
4	8,00-8,99	3,10	23,40	140,00	476,50	15,80	91,50	307,00	11,70	68,40	233,00
5	9,00-9,99	3,40	25,90	154,00	519,50	17,30	101,00	338,00	12,70	75,00	254,50
6	10,00-10,99	3,70	29,30	182,00	613,50	19,80	115,50	390,00	14,30	86,20	291,50
7	11,00-11,99	4,00	33,00	202,00	681,50	20,80	129,00	437,00	16,30	96,30	324,50
8	12,00-13,99	4,60	42,50	261,50	886,50	28,00	169,00	567,00	20,30	124,20	420,50
9	14,00-15,99	4,90	52,20	320,50	1080,00	35,00	205,30	695,50	25,00	152,50	514,00
10	16,00-17,99	5,80	61,70	380,50	1291,50	40,50	244,00	825,50	29,50	181,50	615,00
11	Par mètre supplémentaire		4,88	30,00	98,00	3,20	18,60	63,30	2,30	13,80	46,70

MULTICOQUES :

Tarif longueur x 1,5

PRESTATIONS DE SERVICE

FORFAITS ANNUELS

. Poste sous passerelle Cat. 1 : 983,00 €
 . Poste sous passerelle Cat. 2 : 1 246,00 €

Main d'œuvre

Heures ouvrables : 38,50 €
 Autres Heures : 54,20 €

Remorquage

Minimum facturé : 63,10 €
 Minimum facturé : 33,50 €

POMPAGE

Minimum facturé : 66,90 €
 Minimum facturé : 33,50 €

* : Les forfaits mensuels ne sont pas applicables en Juillet et Août.

PROJET TARIFS ANNUELS 2017
POSTES AMODIES

CAT.	LONG. H.T.	LARG	FORFAIT ANNUEL
1	inférieure à 06 mètres	2,40	1 925
2	06 mètres - 08 mètres	3,00	2 566
3	08 mètres - 10 mètres	3,60	3 315
4	10 mètres - 12 mètres	4,10	4 812
5	12 mètres - 15 mètres	4,75	6 844
6	15 mètres - 20 mètres	5,75	9 624
7	20 mètres - 25 mètres	6,50	13 473

PROJET TARIFS FORFAITAIRES D'HIVER 2017
POSTES AMODIES

CAT.	LONG. H.T.	LARG.	Forfait Janvier- Février-Mars	Forfait Octobre- Novembre- Décembre
1	Jusq, 5,99	2,30	341	383
2	6,00-6,99	2,60	413	463
3	7,00-7,99	2,80	454	513
4	8,00-8,99	3,10	524	580
5	9,00-9,99	3,40	573	635
6	10,00-10,99	3,70	656	730
7	11,00-11,99	4,00	730	815
8	12,00-13,99	4,60	946	1056
9	14,00-15,99	4,90	1156	1293
10	16,00-17,99	5,20	1384	1542

Forfaits effectués sur la base du tarif mensuel avec remise de 25%,

DELIBERATION :

- ⇒Vu la convention de concession conclue entre la Commune de Pornichet et la SA du Port de Plaisance Pornichet - La Baule,
- ⇒Vu l'adoption des tarifs 2017 par le Conseil Portuaire en date du 18 novembre 2016,
- ⇒Vu l'avis de la Commission des finances en date du 7 décembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs 2017 du port de plaisance tels que précisés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR